



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et financement des dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	910 941 200
Dépenses de 2017/18	908 264 400
Solde inutilisé de 2017/18	2 676 800
Crédit ouvert pour 2018/19	715 522 700
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	715 488 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	34 500
Demande d'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, présentée par le Secrétaire général pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2019	269 920 900
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(2 500 000 \$)
Recommandation du Comité consultatif pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2019	267 420 900

^a Montant estimatif au 28 février 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 avril 2019. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUAD est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la MINUAD en particulier sont examinées au paragraphe 4 ci-après.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Dans sa résolution 72/259 A, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 910 941 200 dollars (montant net : 886 776 600 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, comprenant le montant de 486 millions de dollars qu'elle avait approuvé antérieurement dans sa résolution 71/310. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'élève à 908 264 400 dollars (montant net : 883 590 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,7 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut se chiffre à 2 676 800 dollars, représente 0,3 % du crédit ouvert, et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (5 531 900 dollars, soit 3,1 %) ; b) des dépenses supérieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (de 531 400 dollars, soit 0,1 %) et du personnel civil (de 2 323 700 dollars, soit 1,0 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/653).

3. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2017/18, un montant de 2 858 700 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) aux catégories I (Militaires et personnel de police) et II (Personnel civil), à savoir, respectivement, 535 000 dollars et 2 323 700 dollars (ibid., par. 86). On trouvera à la section IV ci-après, relative au financement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 (A/73/785), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUAD, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le CCC a fait des observations et des recommandations relatives à l'Opération sur les questions suivantes : a) matériel appartenant aux contingents et questions liées aux contingents (ibid., par. 223, 236 et 245) ; b) structures de l'appui

à la mission (ibid., par. 302, 421 et 422) ; c) comptabilisation en pertes d'actifs (ibid., par. 450) ; et d) suite donnée aux recommandations antérieures, notamment concernant la gestion de l'environnement et les examens stratégiques (ibid., annexe II).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019 les dépenses s'élevaient à 535 238 100 dollars (montant brut). Il a également été informé qu'à la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 715 488 200 dollars, soit un solde inutilisé de 34 500 dollars.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le tableau des effectifs civils et militaires de la MINUAD s'établissait comme suit :

	<i>Effectif prévu 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	35	35	–
Contingents	5 435	5 632	(3,6)
Police des Nations Unies	760	707	7,0
Unités de police constituées	1 740	1 526	12,3
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	625	578	7,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	143	136	4,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 403	1 337	4,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	16	15	6,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	80	80	–
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	101	101	–
Personnel recruté sur le plan national	4	4	–
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–

^a Déploiement prévu pour février 2019 selon le budget approuvé.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} avril 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'Opération depuis sa création s'établissait à 15 866 484 000 dollars. Les paiements

reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 15 676 673 000 dollars, le montant restant dû s'établissant donc à 189 811 000 dollars. Le Comité note qu'au 1^{er} avril 2019, le solde de trésorerie de la mission se montait à 164 126 000 dollars, dont 127 497 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement au titre des contingents présentées jusqu'en juillet 2018 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 68 548 000 dollars au 31 décembre 2018. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en juin 2018, le montant restant dû s'établissant à 85 880 000 dollars au 31 décembre 2018.

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 13 mars 2019, 204 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 8 245 000 dollars depuis la création de la mission et 11 demandes étaient en instance de règlement. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris qu'une nouvelle demande avait été reçue depuis lors. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de financement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). Dans sa résolution, le Conseil prie le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec la MINUAD, de produire, avant le 1^{er} mai 2019, dans le cadre d'un examen stratégique, une évaluation de plusieurs aspects de l'Opération. Le Conseil a également exprimé son intention de réexaminer, d'ici au 30 juin 2019, l'ampleur et le rythme des restructurations, compte tenu des résultats de l'examen stratégique. Le Secrétaire général propose donc des modalités de financement devant permettre à la MINUAD de disposer de ressources suffisantes pour continuer à s'acquitter de son mandat pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Un projet de budget détaillé pour l'exercice 2019/20 sera établi et soumis à l'Assemblée générale, pour examen, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Il tiendra pleinement compte des décisions prises par le Conseil et couvrira tout l'éventail des opérations de la MINUAD pendant l'exercice 2019/20 ([A/73/785](#), par. 20 et 21).

11. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de l'Opération pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sont résumées aux paragraphes 8 à 19 de la note du Secrétaire général ([A/73/785](#)).

B. Ressources nécessaires

12. Dans sa note, le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 269 920 900 dollars (montant net : 262 996 100 dollars) pour le fonctionnement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. On trouvera à la section III de la note ([A/73/785](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé au 30 juin 2019^a</i>	<i>Effectif prévu 1^{er} juillet- 31 décembre 2019</i>
Observateurs militaires	35	55
Contingents	4 015	3 995
Police des Nations Unies	760	760
Unités de police constituées	1 740	1 740
Total	6550	6550

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

13. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 115 420 900 dollars, ce qui représente une baisse de 53 710 300 dollars (31,75 %) par rapport à la moitié du crédit ouvert pour l'exercice 2018/19, et se répartit comme suit : observateurs militaires (1 102 100 dollars), contingents (70 045 300 dollars), police des Nations Unies (16 615 300 dollars) et unités de police constituées (27 658 200 dollars). Ce montant comprend les ressources correspondant à l'indemnité de subsistance (missions), aux rotations, aux remboursements aux gouvernements, aux taux standard, du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents. Le Secrétaire général précise que, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les effectifs du personnel en tenue déployés à la fin du mois de juin 2019 seront maintenus pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, exception faite de l'ajustement au titre de la composante militaire. Ceci permettra à la MINUAD de s'acquitter intégralement de son mandat et d'effectuer les préparatifs nécessaires à son retrait possible en juin 2020 (A/73/785, par. 22 à 24).

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé au 31 décembre 2018^a</i>	<i>Effectif approuvé au 31 mars 2019^a</i>	<i>Effectif prévu au 30 juin 2019</i>	<i>Effectif prévu du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019</i>
Personnel recruté sur le plan international	625	621	531	531
Personnel recruté sur le plan national	1 546	1 465	878	878
Emplois de temporaire ^b	97	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	105	102	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6
Total	2 379	2 291	1 580	1 580

^a Les informations au sujet de l'effectif approuvé au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2019 ont été fournies au Comité consultatif à sa demande.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

14. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 70 007 000 dollars, ce qui représente une baisse de 31 916 050 dollars (31,3 %) par rapport à la moitié du crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique que ces prévisions de

dépenses tiennent compte des taux de vacance respectifs du personnel recruté sur le plan international, du personnel recruté sur le plan national, des Volontaires des Nations Unies et des emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir aussi par. 15 ci-après), ainsi que de la réduction naturelle des effectifs prévue dans toutes les catégories pendant les six mois de retrait de la MINUAD, en prévision de la réduction progressive des postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international ou national (A/73/785, par. 34 à 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, la MINUAD avait mis en place une réduction de ses effectifs civils en trois étapes pendant l'exercice 2018/19 : a) suppression de 384 postes et emplois de temporaire au 31 décembre 2018; b) suppression de 88 postes et emplois de temporaire au 31 mars 2019; et c) suppression de 711 postes et emplois de temporaire au 30 juin 2019 (voir le tableau ci-dessus).

Taux de vacance

15. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance appliqués au personnel civil notamment : a) le taux de vacance budgétisé et le taux de vacance moyen effectif pour l'exercice 2017/18; b) le taux de vacance budgétisé pour l'exercice 2018/19, le taux de vacance moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et le taux de vacance effectif au 28 février 2019 ; et c) le taux de vacance appliqué pour estimer le montant des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour 2019 sont : a) pour le personnel recruté sur le plan international, inférieurs au taux moyen effectif mais supérieurs au taux effectif au 28 février 2019 ; b) pour les administrateurs recrutés sur le plan national, inférieurs au taux moyen effectif mais supérieurs au taux effectif au 28 février 2019 ; c) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019 ; d) pour les emplois de temporaire (personnel recruté sur le plan international, administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national), supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019.

Taux de vacance (en pourcentage)

	2017/18		2018/19		1 ^{er} juillet-31 décembre 2019	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux moyen effectif pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 28 février 2019	Taux effectif au 28 février 2019	Taux proposé
Personnel recruté sur le plan international	11,5	13,31	10,0	8,8	7,5	8,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,9	15,0	10,0	5,6	4,9	5,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3,6	5,0	2,0	1,1	4,7	7,0
Emplois de temporaire ^a						
Personnel recruté sur le plan international	7,0	5,9	1,0	–	6,3	8,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	100,0	17,0	–	–	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,0	1,3	10,0	8,8	–	13,0

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que 116 postes étaient vacants au 27 mars 2019, à savoir : 49 postes soumis à recrutement international (2 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 17 P-3, 4 P-2 et 16 postes d'agent du Service mobile) et 67 postes soumis à recrutement national (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 65 postes d'agent des services généraux). Il a également été informé qu'aucun poste ou emploi de temporaire n'avait été vacant pendant deux ans ou plus.

17. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45).**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019</i>	<i>Variation calculée au prorata^a</i>
Dépenses opérationnelles	173 414 200	84 493 000	(2 214 100)

^a Équivalente à la différence entre la moitié des crédits ouverts pour l'exercice 2018/19 et les ressources demandées pour le deuxième semestre de 2019.

18. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 84 493 000 dollars, soit 2 214 100 dollars (2,6 %) de moins que la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19.

Voyages

19. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 1 742 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 478 100 dollars (37,8 %) par rapport à la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19. Le Comité consultatif a été informé que les voyages prévus dans le cadre de formations représentaient un montant de 523 300 dollars, soit 204 100 dollars (63,9 %) de plus que la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19, les dépenses au 28 février 2019 se chiffrant à 288 400 dollars. Alors qu'il en avait fait la demande, le Comité n'a pas reçu de justification adéquate de l'augmentation des dépenses au titre des voyages ni d'explication satisfaisante concernant les multiples voyages effectués vers des destinations diverses. Il a par ailleurs été informé, en réponse à ses questions, que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'avaient été respectées que pour 28,13 % des voyages effectués en 2017/18. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées, et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard (voir aussi A/73/779, par. 16). De plus, le Comité considère qu'au vu du montant des dépenses récentes et de la réduction actuelle des effectifs de la MINUAD, le niveau de ressources demandé au titre des voyages n'est peut-être pas pleinement justifié.**

Transports terrestres

20. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres s'élève à 2 576 000 dollars, ce qui représente une diminution de 868 700 dollars (25,2 %) par rapport à la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19. Le Comité a été

informé que les dépenses de location de véhicules n'étaient que de 6 400 dollars au 28 février 2019, la contraction des activités de construction ayant réduit les besoins en véhicules spécialisés. Il lui a également été précisé que, à la même date, les dépenses au titre de l'achat de matériel pour l'atelier de réparation des véhicules ne se chiffraient qu'à 2 300 dollars et que les dépenses au titre des réparations et de l'entretien n'étaient que de 23 400 dollars. **Le Comité consultatif considère que le montant global demandé au titre des transports terrestres n'est peut-être pas pleinement justifié, au vu notamment du montant des dépenses récentes et de la réduction des effectifs de la MINUAD.**

Communications et informatique

21. Le montant des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique s'élève à 7 768 900 dollars, ce qui représente une diminution de 1 172 100 dollars (13,1 %) par rapport à la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif ne conteste pas la nécessité de ces ressources mais considère que les montants demandés, notamment au titre de la maintenance du matériel informatique et du matériel de communications et des services d'appui y relatifs, ainsi qu'au titre de l'information et des publications, ne sont peut-être pas pleinement justifiés.**

Fournitures, services et matériel divers

22. Le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers s'élève à 30 687 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 8 207 800 dollars (36,5 %) par rapport à la moitié du montant alloué pour l'exercice 2018/19. D'après la note du Secrétaire général, les prévisions concernent les services de détection des mines et de déminage, le fret et les dépenses connexes, les services contractuels et d'autres activités relatives aux programmes. Le Comité consultatif n'a pas obtenu de réponse à sa demande d'explications sur les raisons pour lesquelles les ressources nécessaires aux équipes chargées de la liaison avec les États avaient été calculées sur une base de 12 mois au lieu de 6.

23. Le Secrétaire général indique que, sur l'ensemble des dépenses prévues, un montant de 19 652 600 dollars devrait servir à financer d'autres activités relatives aux programmes, dont un montant de 17 211 400 dollars destiné à permettre à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, de préparer le retrait de la mission, notamment un plan de mobilisation des ressources, et de continuer de réaliser des activités de programme dans le cadre de la liaison avec les États, conformément au concept de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). De plus, un montant de 2 441 200 dollars servirait à financer d'autres activités relatives aux programmes dans la région du Jebel Marra, notamment des activités de promotion de la consolidation de la paix, du redressement, de la stabilité et de la sécurité au niveau communautaire ([A/73/785](#), par. 48 à 50).

24. Le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas obtenu, des informations et des justifications adéquates concernant les activités de la MINUAD relatives aux programmes. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations au sujet des activités de la MINUAD relatives aux programmes lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain rapport relatif au budget.**

25. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 18 à 24 du présent rapport et du montant des dépenses effectives, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits demandés soit réduit de 2 500 000 dollars.**

4. Questions diverses

Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national

26. En réponse à ses questions, le Comité a été informé du fait que la MINUAD avait pris une série d'initiatives visant à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs : réaffectation, dans la mesure du possible, de membres du personnel concerné à des postes vacants à la MINUAD ou dans une autre mission ; activités de formation professionnelle, notamment pour les mécaniciens automobile, les électriciens, les plombiers, les ouvriers du bâtiment, les mécaniciens en climatisation, les soudeurs et les charpentiers ; activités de formation à la gestion de petites entreprises et de projets ; renforcement des compétences linguistiques et des capacités de recherche d'emploi. **Le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs et demande que des informations détaillées soient communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget.**

Réduction de l'empreinte écologique

27. Le Secrétaire général indique dans sa note que la MINUAD va mener des activités de dépollution de l'environnement et de biodépollution, notamment l'élimination sans risque des déchets solides (A/73/785, par.19). Il a été précisé au Comité que, de la date de sa création à février 2019, la MINUAD avait planté 355 715 arbres. La MINUAD est également en train d'appliquer la recommandation du Comité des commissaires aux comptes d'intégrer les directives relatives au respect des normes environnementales et à la remise à disposition des sites des missions liquidées dans la version révisée du manuel relatif aux liquidations (voir A/73/5 (Vol. II), annexe II). **Le Comité consultatif souligne que les efforts visant à réduire l'empreinte écologique globale de la MINUAD doivent être renforcés, compte notamment tenu de la réduction de ses effectifs, et demande au Secrétaire général de donner des informations à ce sujet, notamment concernant les activités de dépollution de l'environnement et de biodépollution et la mise en pratique des enseignements tirés de l'expérience, dans le prochain projet de budget.**

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

28. Le Comité consultatif a reçu un état de la répartition du personnel civil selon le sexe. Il constate que la proportion de femmes est globalement faible dans toutes les catégories et à tous les niveaux, comme il ressort du tableau ci-dessous.

Répartition du personnel civil selon le sexe, au 30 juin 2018

(en pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
P-5 et fonctionnaires de rang supérieur	23	77
P-1 à P-4	29	71
Agents du Service mobile	31	69
Administrateurs recrutés sur le plan national	24	76
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12	88
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	22	78
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	27	73

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international	6	94
Personnel fourni par des gouvernements	–	100

V. Conclusion

29. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/653). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 2 676 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que le montant de 12 685 800 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sont indiquées au paragraphe 51 de la note du Secrétaire général (A/73/785). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 2 500 000 dollars et ramenés à 269 920 900 dollars, et recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 267 420 900 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 ;**

b) **De mettre en recouvrement le montant indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 30, à raison de 44 570 150 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de l'Opération.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/653)
- Note du Secrétaire général sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 (A/73/785)
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/73/5 (Vol. II)]
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/73/656](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.7](#))
- Résolutions [70/284](#), [71/310](#), [72/259](#) et [73/278](#) de l'Assemblée générale
- Résolutions [1769 \(2007\)](#), [2363 \(2017\)](#) et [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité